

Comité exécutif de l'APUC (CUFA) 2023-2024

Appel de mises en candidature

Quels sont, pour vous, les principaux défis auxquels fait face l'APUC ?

Quelle est votre position sur ces défis et pourquoi ?

Ces questions (ou ces défis) vous intéressent ? Alors, présentez-vous aux élections au Comité exécutif de l'APUC pour le poste suivant :

1 Membre à titre général

La durée du mandat pour ce poste est fixée au 31 mai 2024.

Le Comité exécutif et le Conseil se réunissent comme suit :

Le Comité exécutif : deux fois par mois, habituellement lundi matin

Le Conseil de l'APUC : lundi matin, trois fois par trimestre

L'Assemblée générale : un après-midi à la fin des trimestres d'automne et d'hiver

Pendant les périodes de négociation, plusieurs réunions supplémentaires peuvent être nécessaires. Les réunions du Comité exécutif ont normalement lieu à Loyola, tandis que les réunions du Conseil normalement alternent entre Loyola et SGW.

Pour plus d'informations sur les postes, n'hésitez pas à contacter :

Ciprian Alecsandru, le président de l'APUC, poste 8967
Geneviève Robichaud, Conseillère professionnelle et juridique,
genevieve.robichaud@concordia.ca

Pour plus d'informations sur les élections, n'hésitez pas à contacter les membres du Comité permanent des élections :

Mahesh Sharma poste 2969

Aaron Brauer, poste 7333

Denis Liakin, poste 7508

<http://cufa.net>

Voir au verso pour le formulaire officiel de mise en candidature.

MISE EN CANDIDATURE - Comité exécutif de l'APUC 2023-24

Membre à titre général

Candidat (en lettres moulées) _____

1er parrain (lettres moulées et signature) _____

2e parrain (lettres moulées et signature) _____

Je, soussigné(e), membre de l'APUC, accepte d'être candidat(e) :

Nom (lettres moulées et signature) _____

Date _____

Les questions à développer dans les déclarations d'intention :

1. Quels sont, pour vous, les principaux défis auxquels fait face l'APUC ?
2. Quelle est votre position sur ces défis et pourquoi ?

Règlements :

1. Le formulaire de mise en candidature doit être signé par deux (2) membres de l'APUC et par le candidat. Tous les signataires doivent être membres en règle, c'est-à-dire qu'ils doivent avoir signé la demande d'adhésion à l'APUC. Si un de ces critères n'est pas rempli, la nomination n'est pas valide.

2. Déclaration d'intention. Les candidats doivent envoyer une brève déclaration d'intention ne dépassant pas 200 mots qui sera publiée sur le site web de l'APUC pendant la période électorale et sur le bulletin de vote. Cette déclaration d'intention devrait décrire les qualifications des candidats pour siéger au Comité exécutif de l'APUC et doit répondre aux questions ci-dessus sur les défis de l'APUC. Optionnellement, vous pouvez inclure une photo et/ou un lien vers votre page web personnelle ou celle de l'université.

3. Envoi. Les mises en candidature dûment signées et les déclarations d'intention qui incluent les qualifications des candidats et leurs réponses aux questions ci-dessus doivent parvenir au bureau de l'APUC, avant 16 h le **jeudi 13 juillet 2023**, par courriel à Chantal Bohbot c.bohbot@concordia.ca

Une mise en candidature n'est pas complète tant que le formulaire et la déclaration d'intention ne sont pas reçus. Les mises en candidature valides accompagnées de déclarations d'intention seront affichées dès leur réception sur www.cufa.net.